ID: 063-216300327-20240215-CC2024\_02\_09-DE

### DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

## ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND



### DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024 N° 2024.02.09

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vir Conseil Municipal d en séance ordinaire
Présents	27	
Absents représentés	c	jeudi 08 février 20
Absents non représentés	0	CUZIN, Maire.

L'an deux mille vingt quatre, le quinze février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du jeudi 08 février 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.

#### Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Philippe ROCHETTE, Aîcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Dominique MOLLE, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME

#### Absents représentés :

Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN

Yaëlle MATHIEU-PÉGART représentée par Jean-François VIGUÈS

Valérie BERTHÉOL représentée par Patrick NEHEMIE Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN Hélène VEILHAN représentée par François ULRICH Isabelle FOURTIC représentée par Olivier DEVISE

Hervé GRANDJEAN a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024\_02\_09-DE

# ANNULATION DES DELIBERATIONS N°2022.04.05 ET N°2022.04.04 DU 28 JUIN 2022

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les Articles L. 2241-1 et suivants, et L. 2122-21 ;

Vu la délibération n°2022.04.04 du 28 juin 2022 du Conseil Municipal de Beaumont;

Vu la délibération n°2022.04.05 du 28 juin 2022 du Conseil Municipal de Beaumont ;

**Considérant** l'impossibilité de l'acquéreur de réaliser le projet initialement prévu sur les parcelles cadastrées section BL n°41 et BL n°158A, et qu'en conséquence, il ne donne pas suite à sa proposition d'achat de ces terrains, et en définitive se rétracte ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- D'ANNULER la délibération n°2022.04.04 du 28 juin 2022 du Conseil Municipal de Beaumont;
- D'ANNULER la délibération n°2022.04.05 du 28 juin 2022 du Conseil Municipal de Beaumont;

LE MAIRE Jean-Paul CUZIN